

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

tions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

ND : 30807

Déclaration de Maladie : № P19- 0021038

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule

2343

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom 8 a e h r y Post a f a

Date de naissance : 14-2-51

Adresse Cte ALASSIMA JHB 60 ne 6 MR CASABLANCA

Tél. 0661181989 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur BENAMAR Faïcal

Maladies & Chirurgie des Yeux

23, Rue du Prince Moulay Abdellah

Casablanca - Tél : 022.22.05.66

Date de consultation : 07/04/20

Nom et prénom du malade : M. BACHRY MOSTAFA

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : GLAUCOME + SYNDROME SEC OCULAIRE

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

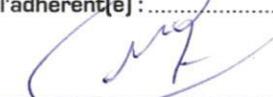
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 10/04/2020



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES.

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
07.04.20			GRATUIT	Docteur BENAMAR Faïçal <i>Maladies & Chirurgie des Yeux</i> 23, Rue du Prince Moulay Abdellah Casablanca - Tél : 022.22.05.66
87				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE ADIL M. Bachra RHANDI Toute 1 N° 3 Hay Al Massira Casablanca Tél. 022 53.87.55</i>	07/04/2020	973,60 DH

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient DES TRAVAUX
				<input type="text"/>
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches with numbered teeth from 1 to 8 on each side. A horizontal arrow labeled 'D' points left and 'G' points right. A vertical arrow labeled				

Docteur BENAMAR Faiçal
MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

SPECIALISTE
DIPLOME DE LA FACULTE DE MEDECINE
DE MONTPELLIER

23, Rue du Prince My Abdallah
CASABLANCA - 01
Téléphone : 05 22 22 05 66

الدكتور بنعمار فيصل

أمراض وجراحة العينين

اختصاصي
خريج كلية الطب بمنبولي

23، زنقة الامير مولاي عبد الله
الدار البيضاء، 01

الهاتف : 05 22 22 05 66

Casablanca, le 07.04.20..... الدار البيضاء في N°.122599 ..

M.BACHRY MOSTAFA

122.99x4
-COLLYRE MONOPROST

1 goutte à 21 heures, en continu dans les deux yeux

86.00x3
-COLLYRE HYE

1 goutte 5 fois par jour, en continu dans les deux yeux

TRAITEMENT DE 3 MOIS

Docteur BENAMAR Faiçal
Maladies & Chirurgie des Yeux
23, Rue du Prince Moulay Abdellah
Casablanca - Tél : 022 22.05.66

D.F.

26106500

Lot / Fab / EXP :

9K13

04 2019

04 2021

Monoprost 50 microgrammes/ml
collyre en solution en récipient unidose

PPV : 178.90 DH

AMM Maroc N° 496/17 DMP/21/NNP



6 118001 072583

Distribué par le laboratoire SOTHEMA,
BP N°1, 27182 Bouskoura, Maroc

26106500

Lot / Fab / EXP :

9K12

04 2019

04 2021

Monoprost 50 microgrammes/ml

collyre en solution en récipient unidose

PPV : 178.90 DH

AMM Maroc N° 496/17 DMP/21/NNP



6 118001 072583

Distribué par le laboratoire SOTHEMA,
BP N°1, 27182 Bouskoura, Maroc



MUTUELLE DE PRÉVOSTAGE &
D'ACTIONS SOCIALES DE ROYAL AIR MAROC

le 07/04/2020

DECLARATION DE MALADIE CHRONIQUE (✓)

(A adresser au médecin conseil de la MUPRAS sous pli confidentiel)

A remplir par le praticien

Je soussigné: DR. BENAMAR FAICAL

Certifie que M^{lle}, M^{me}, M^{rs}: BACHRY MOSTAFA

Présente GLAUCOME + SYNDROME SEC OCULAIRE CHRONIQUES

Nécessitant un traitement d'une durée de:

TRAITEMENT MEDICAL A VIE, SAUF COMPLICATIONS

Dont ci-joint l'ordonnance.....

(A défaut noter le traitement prescrit).....

(✓) : valable 3 mois

Contact: 022-91-23-76/ 022-91-23-26

Docteur BENAMAR Faïcal
Maladies & Chirurgie des Yeux
23, Rue du Prince Moulay Abdellah
Casablanca - Tél: 022.22.05.66

SIEGE SOCIAL : AEROPORT CASA-ANFA-CASABLANCA

Tél : 022 91-23-36/91-26-39/91-28-81/91-26-49/91-26-86/91-28-83 Fax : 022 91-26-52

É - mail : Mupras @ royalairmaroc.com

Monoprost 50 microgrammes/ml
collyre en solution en récipient unidose
PPV : 178,90 DH
AMM Maroc N° 496/17 DMP/21/NNP



Distribué par le laboratoire SOTHEMA,
BP N°1, 27182 Bouskoura, Maroc

PPC 86,00 DH

LOT 381019
2021 10



PPC 86,00 DH

LOT 0290120
2022 01



PPC 86,00 DH

LOT 381019
2021 10



Monoprost 50 microgrammes/ml

collyre en solution en récipient unidose
PPV : 178,90 DH
AMM Maroc N°496/17 DMP/21/NNP



Distribué par le laboratoire SOTHEMA,
BP n°1, 27182 Bouskoura, Maroc